Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-213302276-20251112-135_2025-AU

LANGON laville cœur

DÉCISION n°135-2025

OBJET : Tarifs des salles municipales

Le Maire de la Ville de Langon, Jérôme GUILLEM ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2122.22 et L2122.23 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, notamment l'alinéa n°2 et du 26 juin 2020 portant délégation au Maire en vertu des articles précités ;

Vu la nécessité d'ajouter la salle de spectacles du cente culturel des Carmes

Considérant qu'il convient d'établir une seule décision des tarifs pour les différentes salles de la commune, d'ajouter la salle de spectacles du centre culturel des Carmes

DECIDE

ARTICLE 1 : D'abroger la décision n°20-2025

ARTICLE 2 : De fixer ainsi qu'il suit les différents tarifs des salles à compter du 15 novembre 2025

Espace Claude Nougaro		
	Forfait location par manifestation maximum 2,5 jours	**Journée supplémentaire**
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)		
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon	GRATUIT	
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT	
Associations & Comités des œuvres sociales	300 €	30 €
Associations Nuit de la Saint Sylvestre	1 490 €	50 €
Sociétés ou Organisateurs de Spectacles	2 230 €	50 €
Comités d'entreprise	750 €	50 €
Nuit de la Saint Sylvestre - Sociétés ou Organisateurs de spectacles	4 080 €	
HORS COMMUNE		
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT	
Associations & Comités des œuvres sociales	600 €	50 €
Associations Nuit de la Saint Sylvestre	3 000 €	100 €
Sociétés ou Organisateurs de Spectacles	4 400 €	150 €
Comités d'entreprise	3 000 €	100 €
Nuit de la Saint Sylvestre - Sociétés ou Organisateurs de spectacles	4 080 €	

La gratuité est accordée pour l'Espace Claude Nougaro à :

- Etablissement Français du Sang pour les collectes
- Association en partenariat avec la commune pour une manifestation à caractère caritatif et/ou social
- L'EHPAD Val de Brion pour l'organisation de manifestations gratuites et sans recette
- Médias ayant leur agence à Langon et diffusant sur le secteur, pour l'organisation de manifestations gratuites, sans recette, en faveur du milieu associatif et / ou des bénévoles
- Dans le cadre de projet pédagogique pour les établissements scolaires de Langon et de la CDC du Sud-Gironde

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-213302276-20251112-135_2025-AU

Salle de spectacles du centre culturel des Carmes (8 place des Carmes)	Forfait location par manifestation HT maximum 2 jours	Journée supplémentaire HT
ASSOCIATIONS		
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)		
Dans le cadre d'une réunion, conférence et assemblée générale	200 €	30 €
Lors de la diffusion de spectacles vivants ou manifestations à caractère culturel	270 €	50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SUD GIRONDE		
Dans le cadre d'une réunion, conférence et assemblée générale	250 €	30 €
Lors de la diffusion de spectacles vivants ou manifestations à caractère culturel	300 €	50 €
HORS COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SUD GIRONDE		
Dans le cadre d'une réunion, conférence et assemblée générale	400 €	50 €
Lors de la diffusion de spectacles vivants ou manifestations à caractère culturel	400 €	100 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - en dehors de tout partenariat avec le centre culturel des Carmes ou la ville de Langon		
COMMUNE de Langon		
Dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement	200 €	30 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SUD GIRONDE		
Dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement	250 €	50 €
Entreprises et/ou entrepreneurs de spectacles		
COMMUNE de LANGON (siège social sur la commune) et COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SUD GIRONDE		
Dans le cadre d'une réunion, conférence, colloque et assemblée générale	600 €	50 €
Lors de la diffusion de spectacles vivants ou manifestations à caractère culturel (tarifs sans exonération en soirée ou en matinée (ex: dimanche))	2 000 €	100 €
HORS COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SUD GIRONDE		
Dans le cadre d'une réunion, conférence, colloque et assemblée générale	800 €	100 €
Lors de la diffusion de spectacles vivants ou manifestations à caractère culturel (tarifs sans exonération en soirée ou en matinée (ex: dimanche))	2 500 €	150 €
Ecole de danse (siège social sur la commune)	**TARIF DE LOCATION**	
Organisation d'un gala de danse pour 1 représentation (Exemple : le montage technique le jeudi + répétition le vendredi soir + gala le samedi)	570 €	
Organisation d'un gala de danse pour 2 représentations (Exemple : le monatge technique le jeudi + répétition le vendredi soir + galas le samedi et le dimanche)	1 000 €	
Organisation d'un gala de danse pour 3 représentations (Exemple : le montage technique le jeudi + répétition le vendredi soir + 2 galas le samedi et 1 gala le dimanche)	1 500 €	

La gratuité est accordée pour de la salle de spectacles :

- Dans le cadre de projets pédagogiques menés en partenariat avec le centre culturel des Carmes ou la ville de Langon pour les établissements scolaires de Langon et de la Communauté de Communes du Sud Gironde ainsi que pour Chante Ecole et Danse école si les établissements scolaires de la commune y participent.
- Aux administrations et organismes publics du Sud Gironde ou en partenariat avec la commune de Langon pour des conférences, réunions, colloques, séminaires.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-213302276-20251112-135_2025-AU

Salles au centre culturel des Carmes (8 place des Carmes)	TARIF DE LOCATION
François MAURIAC	
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)	Pour une demi-journée, journée ou soirée
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon & Associations & Administrations & Réunions d'intérêt général	GRATUIT
Sociétés ou Comités d'entreprises	150 €
HORS COMMUNE	Pour une demi-journée, journée ou soirée
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT
Associations	100 €
Sociétés ou Comités d'entreprises	200 €
Rosa Bonheur	
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)	Pour une demi-journée, journée ou soirée
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon & Associations & Administrations & Réunions d'intérêt général	GRATUIT
Sociétés ou Comités d'entreprises	150 €
HORS COMMUNE	Pour une demi-journée, journée ou soirée
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT
Associations	100 €
Sociétés ou Comités d'entreprises	200 €
Michel de Montaigne	
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)	Pour une demi-journée, journée ou soirée
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon & Associations & Administrations & Réunions d'intérêt général	GRATUIT
Sociétés ou Comités d'entreprises	150 €
HORS COMMUNE	Pour une demi-journée, journée ou soirée
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT
Associations	100 €
Sociétés ou Comités d'entreprises	200 €
Jacques OFFENBACH *(salle de danse) - Pour un stage ou une activité artistique ponctuelle selon disponibilité du planning*	
COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)	Pour une demi-journée, journée ou soirée
Associations ou intervenants inscrits à la maison des artistes	50 €
HORS COMMUNE	Pour une demi-journée, journée ou soirée
Associations ou intervenants inscrits à la maison des artistes	100 €
Jacques OFFENBACH *(salle de danse) - Pour une activité associative récurrente*	
par mois de 1h à 3h de cours par semaine et moins de 100 adhérents	30 €
par mois de 4h à 6h de cours par semaine et moins de 100 adhérents	60 €
par mois au-delà de 6h de cours par semaine et moins de 100 adhérents	120 €
Association plus de 100 adhérents - par mois	160 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-213302276-20251112-135_2025-AU

Salle du XIV Juillet (20 Cours du XIV juillet)	TARIF DE LOCATION	
COMMUNE Langon (siège social sur la commune)	Pour une demi-journée, journée ou soirée	
Comité des œuvres sociales - Mairie de Langon & Associations & Administrations	GRATUIT	
Sociétés ou Comités d'entreprises	150 €	
HORS COMMUNE	Pour une demi-journée, journée ou soirée	
Administrations & Collectivités - Réunions d'intérêt général	GRATUIT	
Associations	100 €	
Sociétés ou Comités d'entreprises	200 €	
Salle de Réunion de la Maison des associations (20 bis rue Abel Gourgues)	**TARIF DE LOCATION**	
COMMUNE Langon (siège social sur la commune) et Hors COMMUNE	Pour une demi-journée, journée ou soirée	
Réunions d'intérêt général, Assemblée Générale, Conseil d'administration	GRATUIT	
Formations, stages, ateliers ou autres activités payantes	80 €	
Salle - Les compagnons de la veillée (105 Cours du XIV juillet)	**Forfait location par manifestation maximum 2 jours**	**Journée supplémentaire**
Association - COMMUNE de Langon (siège social sur la commune)	Pour une demi-journée, journée ou soirée	
Comité des œuvres sociales - mairie de Langon & Associations & Établissements scolaires	GRATUIT	
Comités d'entreprises et Comités des œuvres sociales	100 €	50 €
HORS COMMUNE	Pour une demi-journée, journée ou soirée	
Établissements scolaires	GRATUIT	
Associations	250 €	50 €
Comités d'entreprises et Comités des œuvres sociales	250 €	50 €
Nettoyage de la salle de spectacles du centre culturel des carmes, de l'Espace Claude Nougaro et des autres salles : En cas de non-respect des obligations et conformément à l'article 9 du règlement d'utilisation des salles municipales mises à disposition, les frais de nettoyage seront facturés.		

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité et :

- Publiée au recueil des actes administratifs
- Transmise au représentant de l'Etat
- Transmise au Comptable de la collectivité

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet **www.telerecours.fr**.

Fait à **LANGON** le 12 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jérôme GUILLEM

MAIRIE DE LANGON (Gironde)

COMPTE RENDU DE LA PRESENTE DECISION SERA DONNE EN CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE.